

COMPTE RENDU CGT

F3SCT

23 septembre 2025

Vos représentants à cette instance :

- **QUILLE Valérie**
- **DESAVELLE Sandrine**
- **GUIRATO Franck**
- **MEYER Jean-Christophe**

Approbation du procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

- Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 est approuvé sans remarques, questions ou souhaits de modifications. Il n'y a eu aucun vote contre ni abstention, et il a été considéré comme approuvé.

Affaires Générales et Ressources Humaines

Discussion sur les conditions de versement de la prime grand âge, la clarification des primes en voie d'extinction (travaux insalubres et chaussures), et la gestion du respect des horaires de prise de poste à l'EHPAD MAGOT.

Conditions d'intervention et versement de la prime grand âge à l'EHPAD MAGOT

- **Progrès**
 - La prime grand âge, d'un montant de 118€ mensuels, a été créée en 2020 par décret et arrêté de janvier.
 - Elle concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels (AES, AS, AMP) intervenant dans le secteur médico-social ou dans le secteur de gériatrie (type USLD), bien que sur le GHVL, seul le secteur médico-social soit pris en compte.

- Le versement est effectué à terme échu, au prorata du temps de travail (dans les mêmes proportions que le traitement), et est exclusif de la prime de soins gérontologiques, la prime grand âge étant plus avantageuse.
- Pour les agents du pool affectés sur un mois complet (par exemple, pour un remplacement longue maladie ou un congé maternité), la prime est versée en totalité, indépendamment du nombre de postes effectués.
- Pour les remplacements ponctuels (vacataires, CDD, Zago, renforts de services), la prime est calculée au prorata du nombre de jours d'intervention (1/30ème par jour), indépendamment du nombre d'heures effectuées (que l'intervention soit de 5h ou 12h).
- **Problèmes et Risques**
 - Le versement n'est pas automatique pour les remplacements ponctuels car il nécessite une saisie manuelle, ce qui peut entraîner des oubli. Des agents ASMR ayant effectué des remplacements n'auraient pas perçu la prime.
 - Un cas spécifique a été soulevé : Mme Genocchio, du pool, a travaillé un mois entier à Mago mais n'a touché que 40€, ce qui est incohérent avec les règles de versement pour une affectation complète.
- **Prochaines Étapes**
 - Les agents constatant un oubli de versement doivent le signaler par mail via leur cadre ou en se présentant directement pour vérification du planning et des variables de paie.
 - Le cas de Mme Genocchio doit être vérifié par les services concernés, et elle est invitée à se rapprocher d'eux.

Primes individuelles en voie d'extinction

- **Progrès** : La prime de travaux insalubres est maintenue. Elle est basée sur des textes des années 60 et dépend de l'affectation et des missions de l'agent. Ses montants varient de 0,15€ à 1,03€ par demi-journée selon la catégorie de risque: 1,03€ pour les risques d'accident corporel ou de lésions organiques (catégorie 1), 0,31€ pour les intoxications, moyens et contaminations (catégorie 2), et 0,15€ pour les travaux accommodants ou salissants (catégorie 3). La 'prime de chaussures', en réalité une prime de petit équipement et de tenues de travail, est en voie d'extinction. D'un montant d'environ 32€ par an, elle n'est plus attribuée aux nouveaux agents. Elle était initialement prévue pour compenser l'usure anormale des chaussures et des tenues de travail pour les agents à qui l'on ne fournit pas d'équipements de protection individuelle. Par exemple, les agents des services techniques, recevant des chaussures de sécurité, ne la perçoivent pas. Pour les agents qui la percevaient historiquement, elle est maintenue sauf en cas de mobilité (entrée/sortie de personnel), changement d'affectation ou absence maladie prolongée.
- **Problèmes et Risques** : Un document présenté à l'époque par Charles Roesh en CHSCT, expliquant ces règles, n'a pas encore été retrouvé.
- **Prochaines Étapes** : Les agents qui estiment remplir les conditions pour la prime de travaux insalubres doivent se manifester auprès de leur encadrement pour vérification. Rechercher le document présenté par Charles Roesh pour le présenter à nouveau.

Respect des horaires de prise de poste à l'EHPAD MAGOT

- **Progrès**
 - Il a été signalé que quatre agents de l'EHPAD MAGOT prennent leur poste jusqu'à 45 minutes en avance.
 - Cette situation met en difficulté les collègues arrivant à l'heure et crée un sentiment de retard.
 - Le cadre a déjà rappelé les règles et les risques lors de réunions d'équipe en juin.
 - Il s'agit d'une habitude ancrée pour certains agents, déjà observée il y a plusieurs années par Mme Derville.
 - Les pistes de travail incluent également la continuité jour/nuit et l'insistance sur la responsabilité de chacun pour assurer la sécurité au travail.
- **Problèmes et Risques**
 - Certains agents ne badgent pas, ce qui empêche d'identifier précisément ceux qui arrivent en avance et constitue un vrai souci.
 - La situation nuit à l'ambiance de travail et à la cohésion d'équipe.
- **Prochaines Étapes**
 - Mise en place de groupes de travail par Madame Poutot, débutant le 30 septembre 2025, pour réfléchir à l'organisation, aux fiches de tâches, à l'optimisation du lissage des soins et aux horaires de travail.
 - Une rencontre sera organisée avec les équipes par Mme Gallanti et la Direction début octobre 2025 pour rappeler les règles et discuter de la situation.

État d'avancement du baromètre social

- **Progrès** : Le projet de lancer un baromètre social à l'échelle du GHVL avec l'outil de l'ANFH avait été évoqué en début d'année. En parallèle, un accompagnement CLAT par un prestataire extérieur est prévu sur le site de Baudinet (Pompey). Le baromètre social de l'ANFH nécessite une phase de paramétrage longue et conséquente avant le lancement de l'enquête.
- **Problèmes et Risques** : Il a été décidé de ne pas mener les deux démarches (baromètre GHVL et audit Baudinet) en même temps pour ne pas surcharger les équipes et brouiller les messages, car l'audit sur Baudinet est plus focalisé sur les conditions de travail.
- **Prochaines Étapes** : La priorité est donnée à l'audit sur les sites de Baudinet, Courtenay et Saint-Christophe. Le lancement du baromètre social de l'ANFH à l'échelle du GHVL est reporté après la fin des travaux sur Baudinet, ce qui décale le projet de plusieurs mois sur l'année 2026. 4. Ressources et Matériels

La discussion a porté sur l'adaptation des poignées des conteneurs à poubelles pour répondre aux besoins variés du personnel et sur l'état de la commande du Locotracteur, qui est fonctionnel pour les déchets mais inadapté pour le transport du linge.

Poignées des conteneurs à poubelles

- **Progrès** : Nathalie a échangé avec Madame Gobillard sur la question des poignées des conteneurs à poubelles. C'est un problème récurrent car les professionnels de grande taille souhaitent des poignées plus hautes, tandis que d'autres les préfèrent plus basses. Les conteneurs du service SMR Onco Hémato serviront de modèle pour l'évaluation.

- **Problèmes et Risques** : Le désaccord sur la hauteur des poignées pourrait entraîner des accidents si aucune solution n'est trouvée, d'où la nécessité d'agir.
- **Prochaines Étapes** : Madame Gobillard réalisera un tour des services pour évaluer les besoins et reviendra vers le groupe pour discuter de l'achat ou de l'adaptation des poignées en collaboration avec les services techniques. Elle est en charge de la gestion des déchets et du linge.

Commande du Locotracteur

- **Progrès** : Le Locotracteur a été commandé, mis en service et est désormais opérationnel. Il est adapté pour le transport des déchets (pousser/tracter des bennes très lourdes) et les agents se le sont approprié.
- **Problèmes et Risques** : Le Locotracteur actuel est trop volumineux et large pour être utilisé dans les couloirs pour le transport du linge.
- **Prochaines Étapes** : Madame Gobillard pourrait proposer l'acquisition d'un matériel plus petit et plus léger, adapté au transport des chariots de linge à l'intérieur des locaux.
-- *[Madame Gobillard]*

Incidents et Sécurité

Un incident de court-circuit lié à un chariot repas a été discuté. Il a été causé par une prise murale arrachée et non par un défaut du chariot. L'incident a été résolu et l'agent impliqué a été pris en charge.

Retour sur incident : court-circuit au niveau du chariot repas

- **Progrès** : L'incident du court-circuit, survenu le vendredi 1er août, était dû à une prise murale arrachée lorsqu'un agent a tiré sur le câble du chariot repas pour le débrancher. Le problème a été résolu le jour même par l'équipe d'astreinte technique qui s'est déplacée immédiatement. L'agent impliqué a été immédiatement pris en charge par une infirmière (prise de constantes), le SAMU (15) a été contacté, et il a été orienté vers le SAU. L'agent va bien.
- **Prochaines Étapes** : Il est nécessaire de rappeler aux équipes la consigne de débrancher les appareils en tenant la prise et non en tirant sur le fil, afin d'éviter d'arracher les prises murales. Il est suggéré d'apposer un rappel sur les chariots concernant la bonne manière de les débrancher.

Questions diverses

Les points abordés incluent le manque de potences sur certains lits, la nécessité de clarifier les prestations de la société ENVIE via une réunion, et le suivi de l'analyse des coûts de facturation.

Lits sans potence

- **Progrès** : Il a été signalé que des lits sont à nouveau dépourvus de potences, nécessaires pour aider les patients à se relever. Les potences qui avaient été envoyées avec la société Envie pour la remise en état des lits n'ont jamais été retournées.
- **Problèmes et Risques** : Le manque de potences sur certains lits affecte l'autonomie et l'aide apportée aux patients.
- **Prochaines Étapes** : Une vérification sera faite dans les services et des potences seront recommandées si nécessaire. Contacter la société Envie et Pascal Coudry pour localiser les potences manquantes, car il est possible qu'elles soient stockées quelque part.

Prestation de la société ENVIE

- **Progrès** : Une prestation est actuellement assurée par ENVIE à l'EHPAD MAGOT en collaboration avec les services techniques, mais elle n'est pas visible sur le CH. Le mode de fonctionnement pour les lits du CH est différent de celui de l'EHPAD. L'intervention d'ENVIE est systématiquement déclenchée par une demande des services techniques, ils n'interviennent pas de leur propre initiative.
- **Prochaines Étapes** : Une réunion sera programmée avec Monsieur Russe (responsable d'ENVIE), les cadres, Pascal Coudry et les représentants syndicaux intéressés pour clarifier les détails des prestations d'ENVIE, jusqu'où elles vont et dans quelles conditions.

A SUIVRE SUR LES PROCHAINES INSTANCES

1. **Localisation urgente des potences de lits manquantes.** Des potences, équipement essentiel pour les lits médicalisés, sont actuellement introuvables. Leur absence impacte directement la capacité à fournir une aide adéquate aux patients et présente un risque pour la qualité des soins. Il est impératif de contacter immédiatement la société Envie et Pascal Coudry pour localiser ce matériel.
2. **Correction des erreurs de paie liées à la "prime grand âge".** Un problème systémique a été identifié dans le versement de cette prime aux agents remplaçants, illustré par le cas d'une agente n'ayant reçu que 40€ pour un mois de travail complet. Cette situation crée un préjudice financier et un mécontentement important chez les employés. Il est crucial de vérifier et de corriger tous les paiements manquants et d'informer le personnel de la procédure à suivre pour signaler de futurs oubli.
3. **Résolution du non-respect des horaires et des tensions à l'EHPAD MAGOT.** Un dysfonctionnement managérial majeur est en cours, des agents arrivant jusqu'à 45 minutes en avance sans badger, ce qui engendre de fortes tensions et un sentiment d'iniquité dans l'équipe. Le suivi des groupes de travail et de la rencontre avec la direction début octobre est critique pour apaiser la situation et restaurer un environnement de travail fonctionnel.

4. **Questionnaire qualité de vie au travail.** Vérifier lors du premier trimestre 2026 que le questionnaire sera bien mis en place comme l'engagement a été pris lors de cette réunion.
5. **Containers poubelles.** Demander lors de la prochaine instance le résultat de l'audit réalisé par Madame Gobillard. Combien d'agents impacté, quel problématique...